

3.4 Axe II. Renforcer le niveau de formation/ qualification/ compétences des TH

Augmenter l'accès à l'alternance

Action 4	Améliorer l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap
Pilotage	Pilote : Région Ile-de-France - Mme S.Oursin Contributeur principal : CGPME - Mme D.du Paty
Enjeux	L'apprentissage constitue une voie de qualification et d'insertion durable dans l'emploi. L'accès des personnes en situation de handicap à l'apprentissage et la sécurisation des parcours constitue une priorité devant se refléter dans l'accroissement du nombre de personnes handicapées inscrites dans les formations en CFA. Cet axe de travail fait partie des enjeux des nouvelles instances de gouvernance du CREFOP et le groupe de travail technique Handicap/Apprentissage contribue à y répondre.
Objectifs de l'action	Identifier et activer les leviers susceptibles de faciliter l'entrée en apprentissage des PH : du point de vue des suites de parcours proposées aux JH, des modalités d'accueil dans les CFA, de l'articulation des dispositifs d'accompagnement et de financements existants, en lien avec les partenaires de terrain, de la mobilisation des entreprises... avec pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter le nombre d'entrées en apprentissage des PH (information sur les formations en apprentissage, accompagnement pour apprendre à mieux prendre en compte le monde de l'entreprise, mobilisation des passerelles pour les PH ayant besoin d'un appui ou de confirmer leur projet professionnel) ; ○ Sécuriser les parcours des jeunes en apprentissage (outiller les CFA, informer les familles pour anticiper les demandes de RQTH et d'aménagements éventuels), informer les entreprises ...).
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de résultat : évolution du nombre total de PH en apprentissage ; évolution du nombre total de PH en passerelle-DAA ; - Indicateurs de réalisation : nombre de réunions du groupe de travail transversal ; nombre de réunions d'information et sensibilisation proposées au réseau apprentissage et aux partenaires ; production et diffusion de documents d'informations (CF lien avec l'action 1 « Jeune » du PRITH) ; - Autres indicateurs à étudier en fonction des résultats de l'enquête auprès des CFA (enquête renouvelée en mars 2016, résultats attendus en mai 2016).
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre à jour et enrichir le kit handicap en fonction des besoins des CFA ou des PH (aménagement des épreuves, attestations de compétences par exemple...); ○ Documents d'information pour améliorer l'accès des PH à l'apprentissage en Ile-de-France en s'appuyant sur les dispositifs et outils existants (Kit handicap, Kit alternance de l'Agefiph, sites Défi métiers, EN...); ○ Etudier la faisabilité d'un tableau de bord de suivi du nombre de PH en apprentissage (en s'appuyant sur les enseignements de l'enquête CFA).
Actions à engager	<p>Culture commune : consolider le travail transversal ; proposer de nouveaux échanges avec les partenaires (ex : CFA, entreprises, ARML, FIPHFP ...); Informer sur les outils et dispositifs existants ;</p> <p>Sourcing : poursuivre la recherche des partenaires les plus adaptés à chaque situation et les mises en réseaux sur les territoires ; construire de nouveaux documents d'information et poursuivre la sensibilisation ;</p> <p>Accès à l'apprentissage : informer sur le Dispositif d'accès à l'apprentissage ; diffuser la fiche action élaborée ; accompagner les CFA et les entreprises;</p> <p>Entreprises/ CFA : identifier mieux les CFA mobilisés ; identifier les branches, secteurs, métiers les plus porteurs grâce à l'enquête CFA ; appuyer les liens entreprises/CFA.</p>
Modalités de suivi	<p>Périmètre d'intervention de l'AMO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lien sur le volet statistique : enquête CFA ; tirer les enseignements des résultats ; élaboration d'un tableau de bord (en lien avec les résultats) si faisabilité confirmée ;

	<ul style="list-style-type: none"> - lien avec l'action 1 PRITH- Groupe jeunes : voir les liens et complémentarités des deux actions ; informer les réseaux sur l'apprentissage ; articuler avec certaines actions en cours (ex : Action 1, kit jeune...) - lien avec l'Action 5 PRITH - contrat de professionnalisation ; participation aux échanges. <p>Organisation du travail entre Pilote, AMO : à définir en groupe de travail technique Apprentissage /Handicap</p>
Calendrier	<p>Le groupe de travail est reconduit en 2016</p> <p>Les axes de travail seront adaptés au regard de la feuille de route Etat/Région</p>
Contributeurs	<p>Membres du groupe de travail technique Apprentissage /Handicap : Région, Direccte, Rectorats de Créteil, Paris et Versailles, DRIAAF, Agefiph, CGPME, CFTC, UNEA</p> <p>Autres contributeurs possibles : CFA, entreprises, MDPH, Chambres consulaires, Pôle Emploi, ARML, FIPHFP...</p>
Information-communication	A définir avec le pilote
Consultants Amnyos	Grégoire Leclerc

Historique / Eléments de contexte

L'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap était un objectif du contrat d'objectif et de moyens (COM) pour le développement de l'apprentissage 2011/2015 signé entre l'État et la région. Un groupe de travail technique spécifique a été créé à partir de 2013 dans le cadre des réunions de pilotage du COM. Il réunit notamment les services de l'État, la Région, les 3 rectorats franciliens, la DRIAAF, et l'Agefiph. Les objectifs sont de clarifier le diagnostic partagé entre partenaires et de proposer plusieurs pistes d'action afin de mieux identifier les freins et articuler les dispositifs existants. Il s'agit d'outiller les CFA, de les informer sur les réseaux de partenaires, d'améliorer l'accès des personnes handicapées aux formations en apprentissage et de sécuriser leurs parcours, de mobiliser les entreprises et d'axer les problématiques sur l'employabilité.

Le PRITH ayant fixé également des objectifs sur l'accès à l'apprentissage, qui rejoignent les orientations du groupe de travail, un rapprochement s'est opéré pour que les travaux soient partagés et mis en visibilité dans ces deux cadres stratégiques. Ainsi, en lien avec le PRITH, la fiabilisation des données concernant les personnes en situation de handicap a été un enjeu important pour les travaux du groupe en 2014 : une enquête auprès des CFA a été administrée et les résultats mis à disposition des partenaires au second trimestre 2015.

Le COM Apprentissage s'est terminé au 31 décembre 2014. Toutefois au regard des enjeux sur le sujet, l'ensemble des membres du groupe de travail a souhaité poursuivre les travaux et la dynamique partenariale dans le cadre de ce groupe technique régional. Ce dernier s'inscrit aujourd'hui au sein du CREFOP, dans une dimension transversale, puisque ce groupe est rattaché à la fois à la Commission Handicap et à la Commission Apprentissage de cette instance régionale de coordination qui a été mise en place en décembre 2014. D'autres partenaires ont rejoint ce groupe de travail en 2015 (CGPME, UNEA, CFTC)

3.5 **Axe II. Renforcer le niveau de formation/ qualification/ compétences des TH**
Augmenter l'accès à l'alternance

Action 5	Alternance - Contrats de professionnalisation : contribuer à leur promotion auprès des entreprises
Pilotage	Pilote : CGPME Ile-de-France - Mme D.du Paty Contributeur principal à confirmer : Agefos PME
Enjeux	Développer les contrats de professionnalisation et les promouvoir auprès des entreprises en combinant le levier des conventions Direccte/OP sur l'Alternance et le cadre d'action expérimentale du PRITH.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter le nombre de TH en contrats de professionnalisation ○ Sensibiliser, informer les TPE-PME sur le fonctionnement, les avantages et la mise en œuvre du contrat de professionnalisation ○ Mobiliser les réseaux d'acteurs présents en Ile de France (Cap emploi, Sameth, Alther) en faveur du contrat de professionnalisation ○ Favoriser l'élargissement des choix professionnels des PH en lien avec le SPE
Indicateurs	<p>Nombre de diagnostics réalisés auprès des TPE/PME par les six « développeurs de l'alternance » présents en Ile de France</p> <p>Nombre d'offres d'emplois en contrat de professionnalisation pour les TH</p> <p>Nombre d'offres de contrats de professionnalisation proposées aux Cap emploi</p> <p>Taux d'accès global des TH au contrat de professionnalisation</p>
Livrables	Proposition : Tableau de bord des TH en contrats de professionnalisation et lecture des résultats par segmentation métiers (secteurs et filières les plus concernés)
Actions à engager	<p>Actions de sensibilisation/information ciblées sur les TPE-PME</p> <p>Soutien/outillage des développeurs de l'alternance auprès des entreprises</p> <p>Animation/information des acteurs de l'accompagnement des TH (Cap emploi, Sameth, Alther...)</p> <p>Développement d'un projet pilote pour l'alternance, testé dans les entreprises adaptées d'Ile-de-France (enquête lancée en janvier 2016, résultats attendus pour mars 2016)</p>
Modalités de suivi	<p>Organisation du travail entre Pilote et AMO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la préparation, à l'animation et à la restitution des travaux du groupe de travail (rythme bimestriel en moyenne) - Appui pour la formalisation et l'analyse de l'enquête auprès des EA.
Calendrier	<p>Deuxième semestre 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre de l'expérimentation « mobilisation des EA sur les outils de l'alternance » en lien avec les dispositifs existants en faveur de l'alternance - étude des modalités possibles d'une extension aux TPE/PME <p>1^{er} trimestre 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -propositions d'actions spécifiques (sur des secteurs ciblés par exemple) en direction des TPE/PME <p>2^{ème} trimestre 2017 : déploiement des actions</p>
Contributeurs	Contributeurs: DIRECCTE UR - DIRECCTE UD 92 - Agefiph - Agefos PME - Conseil régional - Cap emploi (Cheops) –UNEA - CFTC
Information-Communication	Relais sur le site du Prith des actions de communication/sensibilisation initiées
Consultant Amnyos	Grégoire Leclerc

Éléments de contexte - Historique

Depuis quelques années, la CGPME Ile-de-France a mis en place, des actions d'accompagnement auprès des TPE-PME pour encourager le développement des contrats de professionnalisation.

En 2014, 1400 diagnostics ont été réalisés par six développeurs de l'alternance majoritairement auprès de TPE de moins de 10 salariés. Ces diagnostics ont été suivis de 920 offres de postes dont

750 ouverts aux TH. A la suite de quoi 90 candidats ont été proposés par le SPE principalement sur des postes de commerciaux et vendeurs et sur des fonctions d'assistantat.

L'intégration de cette action au PRITH permettra de démultiplier son impact, quantitatif et qualitatif : enrichir et augmenter le nombre de diagnostics ; mieux qualifier l'intervention auprès des TPE via un soutien ciblé aux développeurs de l'alternance; renforcer la mobilisation des réseaux d'acteurs (Cap emploi, Alther...) en faveur du contrat de professionnalisation, élargir les possibilités et les choix professionnels des PH.

3.6 Axe II. Renforcer le niveau de formation/ qualification/ compétences des TH

Faciliter l'accès des TH à la diversité de l'offre de formation

Action 6	Contribuer à l'élaboration de priorités régionales de formation notamment dans la perspective du programme régional d'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées
Pilotage	Pilote : Région Ile de France - Mme Boineau Contributeur principal : Agefiph – M. P. Ephritikhine
Enjeux	A terme : une offre de formation en prise avec les débouchés emploi et accessible aux personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap. La Loi du 05 mars 2014 prévoit que la Région définisse et mette en œuvre un programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées (PRFQPH) , en concertation avec les acteurs concernés conformément aux objectifs de la convention nationale multipartite du 27 novembre 2013. Ce programme doit répondre aux besoins identifiés, en s'appuyant sur le diagnostic du PRITH. Ainsi cette action du PRITH IDF doit permettre de nourrir et compléter le diagnostic régional, dans la perspective de ce futur programme à construire.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ○ Procéder à une « mise à plat » de l'offre de formation accessible aux TH, relevant du droit commun et de l'offre spécialisée (CRP) ○ Disposer en fin d'année 2015 d'un état des lieux sur lequel s'appuiera le futur PRFQPH que la Région doit élaborer en concertation avec ses partenaires.
Indicateurs	NP
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etat des lieux articulé en deux volets : Diagnostic quantitatif de l'offre de formation accessible aux TH au niveau régional : analyse croisée de l'offre de droit commun et de l'offre CRP (volume, types de formation, répartition géographique, taux de qualification, taux de sorties positives) Mise en regard de ce diagnostic avec des données quantitatives et qualitatives sur : <ul style="list-style-type: none"> - les caractéristiques des DETH et de leurs besoins en formation (profils, nature du handicap, demandes d'emploi...) - le marché du travail et les besoins en emploi
Actions à engager	Identifier pour chacun des volets de l'état des lieux : <ul style="list-style-type: none"> - La nature des données quanti/quali à réunir et analyser - Les sources de données consolidées à exploiter (base de données ASP, CRIF, SPE, Fagerh, Agefiph ...)
Modalités de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Périmètre d'intervention de l'AMO auprès du pilote de l'action : élaboration de l'Etat des lieux avec mise à disposition par le CRIF des données disponibles et mobilisables. - Constitution d'un Groupe de suivi rassemblant le CRIF, l'Agefiph, Pôle emploi, la Direccte (à confirmer) – secrétariat assuré par l'AMO.
Calendrier	Avril/mai 2015 : préparation de l'action Juin 2015 : démarrage des travaux Mars 2016 : finalisation de l'Etat des lieux et restitution au Comité de suivi Avril 2016 : finalisation des livrables
Contributeurs	ARS, Pôle emploi, Cap emploi (Cheops), ARML, Agefiph, Fagerh, Défi Métiers, CGT, FSU, Direccte.
Information-Communication	A définir avec le pilote
Consultant Amnyos	Julien Negre

Historique - Eléments de contexte

Cette action sur l'élaboration de priorités régionales de formation s'inscrit dans le prolongement de l'action menée dans le cadre du PRITH en matière de formation depuis 2011. Le diagnostic qui a préfiguré le premier plan d'actions du PRITH mettait déjà en avant le faible niveau de qualification des publics travailleurs handicapés par rapport au tout public et les difficultés d'accès des TH à l'offre de formation de droit commun. Une première fiche action avait donc été élaborée, avec le CR IDF en pilote, afin de favoriser l'accès des TH à l'offre de formation de droit commun. Plusieurs axes de travail avaient été définis, dont un visant à renforcer les interactions entre les CRP et les organismes de formation du droit commun. Cette action a finalement été lancée fin 2013, pilotée par l'ARS et le CR IDF. Elle réunissait les principaux financeurs des CRP (ARS, Direccte et CR IDF) et devait permettre d'identifier les synergies entre les CRP et les OF de droit commun.

Dans un premier temps, cette action a permis aux financeurs de développer un outil commun de suivi physico-financier, leur donnant davantage de visibilité sur l'activité de l'ensemble des CRP franciliens, avec notamment un premier recensement de l'offre de formation des CRP. Sur 2014, ce travail a été complété par des investigations plus qualitatives auprès des MDPH et de la FAGERH sur le processus d'orientation vers les CRP, les publics reçus, l'organisation de l'activité des CRP et sur les collaborations existantes ou envisageables entre CRP et organismes de formation. Un appel à bonnes pratiques a également été lancé auprès des organismes de formation du réseau des référents TH animé par Défi Métiers. Enfin un benchmark a été réalisé afin de pouvoir identifier quelques pistes de collaboration potentiellement intéressantes dans d'autres régions.

Lors de ces investigations, il est apparu que les collaborations entre CRP et organismes de formation étaient rares, non seulement en raison de freins juridiques et financiers, mais également parce qu'il n'existait aucune réelle stratégie en la matière. Pour être effective, cette synergie doit être définie et objectivée au niveau régional, et l'offre de formation des CRP doit être décloisonnée. Courant fin 2014-début 2015, il est donc peu à peu paru indispensable au groupe de travail de pouvoir mettre à plat l'offre de formation des CRP et des organismes de formation de droit commun et de voir dans quelle mesure elle répond aux besoins des publics TH, dans un contexte où la Région, avec la loi du 5 mars 2014, doit définir et mettre en œuvre un programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées.